

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-001029-194

DATE : Le 6 mai 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

ANNE MILLER
Demanderesse
c.
HEXO CORP.
et
SÉBASTIEN ST-LOUIS
Défendeurs

JUGEMENT CONCERNANT DES MODIFICATIONS À LA DEMANDE
D'AUTORISATION D'EXERCER UNE ACTION COLLECTIVE

[1] **ATTENDU QUE** la Demanderesse souhaite modifier sa procédure intitulée « Motion for Authorization to Institute a Collective Action and to Obtain Representative Status » déposée le 19 novembre 2019;

[2] **ATTENDU QUE** les modifications proposées sont reflétées dans la procédure intitulée « Amended Motion for Authorization to Bring an Action Pursuant to Section 225.4 of the Quebec Securities Act and Application for Authorization to Institute a Class Action »;

[3] **ATTENDU QUE** les modifications visent notamment à ajouter un demandeur, monsieur Martin Dionne, et deux défenderesses, soit CIBC World Markets Inc. et BMO

Nesbitt Burns Inc., dont la responsabilité envers les membres visés par l'action collective proposée est alléguée;

[4] **CONSIDÉRANT** que les défendeurs ne s'opposent pas aux modifications demandées;

[5] **CONSIDÉRANT** les articles 206, 207 et 585 du *Code de procédure civile*;

[6] **CONSIDÉRANT** que le Tribunal conclut que les modifications sollicitées sont pertinentes, qu'elles n'auront pas pour effet de retarder le déroulement de l'instance, qu'elles ne sont pas contraires aux intérêts de la justice et qu'il n'en résultera pas en une demande entièrement nouvelle sans rapport avec la demande initiale.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[7] **PERMET** les modifications apparaissant à la procédure intitulée « Amended Motion for Authorization to Bring an Action Pursuant to Section 225.4 of the Quebec Securities Act and Application for Authorization to Institute a Class Action »;

[8] **LE TOUT**, sans les frais de justice.


CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

Me Shawn Faguy
Me Elizabeth Meloche
FAGUY & CO.
Avocats de la demanderesse

Me François-David Paré
Me Saam Pousht-Mashhad
Me Francesca Taddeo
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
Avocats des défendeurs

Me Maxime Nasr
Me Josée Cavalancia
Me Émilie B. Kokmanian
BELLEAU LAPOINTE
Avocats des tiers requérants Corey Koneczny et Giovanni Taglieri